

52^{ème} session de la Commission de la population et du développement

New York, le 3 avril 2019

Intervention de S.E. M. Christian Braun Ambassadeur, Représentant permanent du Luxembourg

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration présentée par l'Union européenne et à celle prononcée par les Pays-Bas au nom d'un groupe de 49 Etats membres.

Nous sommes honorés de pouvoir contribuer aux travaux du Bureau de cette Commission importante de l'ECOSOC.

Ma délégation se félicite de l'adoption d'une déclaration à l'occasion du 25^{ème} anniversaire de la conférence internationale du Caire et nous espérons que cette réaffirmation des principes de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) contribuera à accélérer la mise en œuvre des recommandations du programme d'action.

Mon pays reste attaché à la promotion, à la protection et au respect des droits de l'homme et à la mise en œuvre intégrale et effective du Programme d'action du Caire ainsi que des résultats des conférences d'examen à titre national et international.

Gérer une population résidente, multinationale, en augmentation continue, dont aux alentours de 50% ne sont pas des ressortissants luxembourgeois, et auxquels s'ajoutent des dizaines de milliers de frontaliers chaque jour, représente de multiples défis qui exigent un engagement concret de l'ensemble des institutions de l'Etat.

Un des aspects de la mise en œuvre du programme d'action de la CIPD au niveau national, est sans doute l'engagement ferme et sans compromis en faveur des droits des femmes et leur autonomisation. Le Luxembourg maintient un ministère indépendant et exclusivement compétent pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Un ministère qui vise à éliminer, à moyen terme, les inégalités sur le marché de l'emploi, la sous-représentation des femmes dans la prise de décision et à accorder aux femmes le droit de décider de leur corps et de leur sexualité.

Au niveau international, le Luxembourg prend ses responsabilités et consacre depuis des années 1% ou plus de notre revenu national brut à l'aide publique au développement. Au sein de notre APD, les activités liées à la population sont un choix conséquent, et les accords-cadres pluriannuels et de longue date avec le FNUAP et ONU Femmes, le PNUD, et d'autres acteurs multilatéraux en sont la preuve.

Nous participons depuis la première heure à l'initiative #SheDecides ; la santé et les droits reproductifs et sexuels sont une priorité de premier ordre au sein de nos efforts de coopération au développement : l'amélioration de l'accès à des services sociaux de base de qualité, dont le renforcement de la santé

maternelle et infantile et la santé et les droits sexuels et reproductifs constitue une des quatre thématiques prioritaires de la nouvelle Stratégie de la Coopération luxembourgeoise.

L'accord de coalition du gouvernement luxembourgeois pour les années 2018 à 2023 prévoit la mise en œuvre d'une politique étrangère féministe. Nous reconnaissons les droits des femmes comme partie intégrante des droits de l'homme et nous nous engageons de façon systématique pour que les droits fondamentaux des femmes et des filles soient garantis. (Un consensus international existe à ce sujet, constaté à Vienne en 1993, au Caire en 1994 et à Beijing en 1995 ; consacré à la fois par la Déclaration du Millénaire et par le Programme pour un développement durable à l'horizon 2030.)

Or, force est de constater qu'aujourd'hui, nous nous retrouvons dans une crise des droits de l'homme et de la bonne gouvernance qui s'étend à l'échelle mondiale, et cette crise est aggravée par une crise de confiance profonde envers la politique. Les droits des femmes et des filles sont particulièrement menacés par des politiques qui se revendiquent du camp « traditionaliste » ou « identitaire » et qui cherchent à anéantir le progrès normatif accompli au cours de la dernière génération.

Les Nations Unies ne peuvent pas accepter que des tendances misogynes et sexistes cherchent à défaire les progrès en matière de droits et de protection de la règle du droit qui ont été accomplis dans l'intérêt de tous.

Les droits de l'homme sont au cœur de l'agenda 2030 et de la CIPD. Mon pays continuera de s'engager aux côtés de ceux qui s'engagent pour les droits de toutes et de tous, y compris les organisations de la société civile et les défenseurs des droits humains.

Je vous remercie de votre attention.